



## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le mercredi 16 mars 2016

### *Ségolène Royal signe un accord avec les Pays de l'Europe du Nord promouvant l'innovation en matière d'économie circulaire*

Ségolène Royal se félicite de l'accord sur la promotion de l'innovation en matière d'économie circulaire au sein des Pays de la Mer du Nord.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a pour objectif de renforcer la transition vers l'économie circulaire en France. Cela nécessite une clarification et une simplification des processus permettant la réutilisation et le recyclage des matériaux.

L'accord obtenu avec les Pays-Bas, la région des Flandres et la Grande-Bretagne permettra de renforcer le dialogue au niveau international, en associant les responsables politiques et industriels du secteur, pour assurer de meilleurs débouchés aux matières recyclées et créer des emplois non délocalisables en Europe.

Cet accord permettra également de contribuer à la limitation des émissions de gaz à effet de serre et au respect des engagements pris lors de la COP21.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le Mardi 16 février 2015

## *Serge Letchimy remet à Ségolène Royal son rapport sur l'économie circulaire dans les collectivités d'Outre-mer*

Serge Letchimy, député de la Martinique, a remis à Ségolène Royal son rapport sur la mise en œuvre d'un modèle d'économie circulaire dans les collectivités d'Outre-mer. Consacré au traitement des bateaux hors d'usage, des déchets d'emballage, des équipements électriques et électroniques usagés, des déchets de textile ou d'éléments d'ameublement, celui-ci complète un premier rapport déjà remis en juillet dernier plus spécifiquement consacré au démantèlement des véhicules hors d'usage.

M. Letchimy propose des mesures qui permettent d'adapter la mise en œuvre le volet « économie circulaire » de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, pour :

- améliorer la prise en charge de déchets dans les collectivités d'Outre-mer et ainsi limiter l'impact sur l'environnement et la santé publique ;
- développer l'ensemble des gisements d'emplois qu'offrent le recyclage et la valorisation des déchets.

Le rapport complémentaire contient **17 propositions** :

- **Réaliser un appel d'offre dédié aux collectivités d'outre-mer pour la déconstruction des bateaux hors d'usage** en cherchant des synergies avec les centres de véhicules hors d'usage.

- Développer les points de collecte chez les distributeurs d'équipements électriques usagés, **avec reprise gratuite**, même sans vente d'un nouveau produit.
- Encourager l'implantation d'activités en Outre-mer **d'activités par l'insertion économique** pour faciliter le réemploi, notamment des équipements électriques ou électroniques ou des meubles.
- **Expérimenter des dispositifs de consigne pour faciliter la collecte des déchets d'emballage et leur réutilisation.**
- **Encourager la mutualisation des actions menées individuellement par les éco-organismes dans les différentes filières de collecte et de traitement.**

L'interdiction de valoriser des déchets dangereux en dehors de l'Union européenne est un frein à la mutualisation au niveau régional des installations de traitement. Un décret sera pris au cours du premier semestre permettant d'autoriser ces transferts tout en appliquant les conventions internationales en matière de transfert de déchets.

Serge Letchimy propose qu'un comité de pilotage soit désigné pour assurer le suivi des mesures proposées dans ses 2 rapports.

Retrouvez **le communiqué ainsi que le rapport en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31